

A l'attention de Mme Pia Bucella,
Directrice de la Nature et de la Biodiversité,

février 2013

Objet : suite de la réunion du 25 janvier 2013 « STAKEHOLDER CONSULTATION ON EU ACTION ON LARGE CARNIVORES »

Madame,

D'abord vous remercier d'avoir pour la première fois associé notre association pyrénéenne à cette réflexion européenne sur la problématique des grands prédateurs. L'ADDIP est une fédération qui regroupe les associations de défense du pastoralisme de tous les départements des Pyrénées, les Chambres d'Agriculture du massif, des représentants des élus locaux et nationaux. Son objet est de mener une réflexion de fond autour du « *développement durable et la promotion des activités d'élevage et de pastoralisme caractéristiques de l'identité des Pyrénées et /.../ principal outil de conservation de la biodiversité de ce massif.* » (Article 2 des statuts).

Cette réflexion n'est pas indépendante de la réintroduction des ours sur le massif dans le cadre des programmes Life-Europe, de son inadéquation totale face aux enjeux globaux à la fois :

- de préservation de la biodiversité spécifique du massif, irréductible à telle ou telle espèce quand bien même elle serait « emblématique » ; la biodiversité en effet n'est pas un état mais une dynamique à considérer dans sa globalité, ce milieu n'est pas naturel mais semi-naturel, « *coévolution du travail de la nature et de l'homme* » a souligné le Grenelle de l'Environnement conduit en France en 2007 ;
- de préservation des formes de pastoralisme propres à ce massif, des races locales d'élevage qui leur sont liées (elles n'existent nulle par ailleurs sur la planète) des Savoirs locaux mis en œuvre, des productions locales ainsi valorisées à travers des formes commercialisation écologiques : circuits courts en progression constante, 40% des exploitations pastorales, avec un pic de 52 % dans les Hautes-Pyrénées. La vente directe progresse : 30% des exploitations pastorales. De même 14 % d'entre elles transforment tout ou partie de leur production à la ferme (Source : Recensement Général de l'Agriculture 2010). Autant d'éléments qui font ici du développement durable autre chose que du *greenwashing*.

L'interrogation de l'ADDIP est alors la suivante : comment préserver cette double dynamique en l'adaptant aux formes et besoins de la société contemporaine. C'est complexe, et l'imposition du retour des ours ne répond pas à cette complexité, au contraire même.

Imposition en effet, et c'est le premier point que nous souhaitons aborder (A) car il conditionne tout le reste et notamment les réponses à apporter aux questions posées aux groupes de travail. Le déni de démocratie sur lequel ce programme fut élaboré ne peut être éludé à moins de réduire l'Europe à cela contre quoi elle s'est construite : ce déni même. Nous aborderons ensuite (B) la réalité de l'ours dans les Pyrénées à partir des documents proposés aux participants de la réunion (les quatre « *Report task Transboundary coop final* »). Enfin (C) nous en viendrons à notre réponse aux questions posées dans les groupes de travail.

A) – Un programme construit sur un déni de démocratie.

Les premières importations d'ours Life-Europe, en 1995-96, ont eu lieu sur la base d'informations fausses transmises à l'Europe par celui qui dans les années 1990 fut l'acteur majeur de l'opération : Gilbert Simon alors Directeur de la Nature et des Paysages au Ministère de l'Environnement.

Mensonge notamment sur l'acceptation sociale qu'il savait inexistante : « *Après quatre ans d'effort il existe toujours une opposition, voire une très forte opposition locale, à la présence de l'ours brun et tout ce que cette présence implique* », mais cacha en faisant croire l'inverse à partir d'une petite structure montée avec trois communes seulement, l'ADET, « *permettant ainsi au projet d'être moins parisien /.../ pendant que le projet « lourd » de réintroduction évoqué par ailleurs continuerait d'être discuté* » (courriers officiels, janvier 1991,

décembre 1992). Que l'ADET soit aujourd'hui encore l'un des principaux interlocuteurs de l'Europe à propos du massif et de l'ours est quand même inquiétant pour la démocratie.

Mensonge sur le fait qu'il n'y avait déjà plus d'ours des Pyrénées dans la zone où seraient introduits les Slováques et qu'il ne s'agissait donc nullement de sauver ... ce qui n'existait plus. C'est dans un courrier de 1994 à propos des risques potentiels liés à l'importation de ces animaux : « *De toute manière, dans les Pyrénées Centrales, il n'y a plus d'ours : nous ne craignons plus hélas ni consanguinité, ni incompatibilités génétiques ou morphologiques, ni propagation d'épizooties dans la population ursine indigène !* »

Le point culminant fut en 1993 le programme LIFE93 NAT/F/011805, « *First phase of a conservation programme for threatened vertebrates in the Pyrenees* » qui présentait ainsi le massif, je traduis : « **Jusqu'à récemment encore zone isolée et inaccessible, / Until recently a remote and inaccessible area/ les Pyrénées sont un des derniers refuges en Europe pour quelques uns de nos mammifères et oiseaux les plus spectaculaires et menacés : l'ours brun, le bouquetin des Pyrénées, et le gypaète barbu.** »

Tous les travaux des spécialistes en histoire des paysages montrent à l'inverse comment la richesse de la biodiversité du massif est le fruit de 5000 ans d'histoire pastorale, « *coévolution du travail de la nature et de l'homme* » (pour le versant français voir notamment les travaux du laboratoire GEODE, Université du Mirail, Toulouse ; pour l'Espagne ceux de l'Institut Pyrénéen d'Écologie, IPE-CSIC, de Jaca - Huesca)

Mais l'Europe elle-même, dans une seconde étape, se rendit compte de la réalité : un second plan de réintroduction fut annulé « *à cause de l'opposition des populations locales.* »⁽¹⁾. Ce n'était que respecter la Directive Habitats dont l'article 2 indique que « *Les mesures prises en vertu de la présente Directive tiennent compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales* », et l'article 22 que les réintroductions ne sont nullement obligatoires et que si les Etats les décident, elles doivent n'avoir lieu « *qu'après consultation appropriée du public concerné.* »

L'avis de ce public est connu par des sources indubitables : le sondage IFOP commandé par le Ministère de l'Environnement posait en décembre 2008 aux Pyrénéens la question de savoir s'ils voulaient de nouvelles introductions ⁽²⁾: pour l'ensemble des montagnards proprement dits, le « *public concerné* » envisagé dans l'article 22 de la Directive, 60% de non avec un pic de 71% en Ariège, département le plus exposé aux prédatations. Les départements des Pyrénées centrales présentaient le plus fort pourcentage de rejet, ceux-là même où furent réintroduits les ours-Life en 1995-96 alors que la « *très forte opposition locale* » avait on l'a vu été volontairement passée sous silence.

Rejet social amplement confirmé en 2011 par le résultat d'une telle consultation à propos des lâchers prévus et annulés en Béarn, avec notamment un pic de 91,3% de non pour les communes concernées.

Basées sur les manipulations de M. Simon, les importations 1995-96 du programme Life Europe étaient en fait en contradiction avec la Directive : on eût consulté le « *public concerné* » (art. 22), les résultats auraient été ceux relevés dans le courrier de 1992 que nous avons cité : « *une opposition, voire une très forte opposition locale, à la présence de l'ours brun et tout ce que cette présence implique.* » Logiquement le programme aurait été annulé comme son successeur le fut : « *à cause de l'opposition des populations locales.* »

Entériner aujourd'hui cet état de fait en faisant comme si tout s'était déroulé dans la clarté, le respect de cette Directive et de la démocratie, reviendrait à donner quitus à ce vice majeur, à accepter que mensonge et manipulations fussent des fonctionnements normaux dans les processus de décision européens, qu'une telle manipulation fût, de fait, une situation à entériner en tant que telle dans toutes ses conséquences.

Ce serait une régression totale pour une Union Européenne qui s'est construite sur des valeurs humanistes et démocratiques en réaction à ce qui avait été l'élimination absolue de secteurs entiers de sa population ... Sans

⁽¹⁾ cf. « *LIFE and European Mammals: Improving their conservation status* » - Luxembourg: Publications Office of the European Union, 2011, p. 42 : « *a second planned reintroduction was cancelled due to opposition from local people* ».

⁽²⁾ Ifop pour la DIREN Midi-Pyrénées - Juillet 2008 - *La perception de l'Ours en France et dans les Pyrénées*, pages 27 et 29 -

commune mesure bien évidemment avec cette élimination, le programme Life de 1993, en transformant ce qui est un haut lieu de civilisation pastorale en « zone jusqu'à récemment encore isolée et inaccessible », éliminait, de fait, 5000 ans d'histoire pastorale dont les acteurs de l'époque étaient les continuateurs, comme le sont les actuels.

B-) Ours « DANS » les Pyrénées, de quoi parle-t-on ?

« *Status, management and distribution of large carnivores – bear, lynx, wolf & wolverine – in Europe DECEMBER 2012 - Part 1* », ce premier document produit par la Commission fournit la base d'analyse et notamment ces deux passages, que je traduis (pp. 17 et 23):

2 - Population estimée, et suivi

Total estimé en Europe : 17.000 – Populations les + importantes : Carpates = > 7000 ours ; populations scandinaves et Dinaric-Pindos = > 3000. Autres populations beaucoup plus faibles, de l'ordre de quelques centaines (Baltique +/- 700, Cantabrie +/- 200) à moins de cent (Alpes 45 – 50, Pyrénées 22 – 27).

7.2.3 - Connectivité avec les autres populations

Pyrénées - Population totalement isolée depuis plus d'un siècle. Pas de possibilité de rétablir la connectivité à court terme. A cause des réintroductions, sur le plan génétique la population pyrénéenne actuelle consiste en ours issus de la population Dinaric-Pindos / ouest des Balkans, de la Slovénie à la Grèce /.

Ils sont un parfait condensé de la situation qui a été créée dans les Pyrénées. La même formule, « *Pas de possibilité de rétablir la connectivité à court terme* » est employée pour ce massif, les Apennins et le massif cantabrique. Dans les deux derniers cas effectivement une population « autochtone » s'est maintenue, isolée certes mais maintenue et même en expansion.

Situation radicalement différente dans les Pyrénées où d'abord « *totalement isolée depuis plus d'un siècle* » la population actuelle « *consiste en ours issus de la population Dinaric-Pindos* » : c'est donc qu'elle n'a strictement plus rien à voir avec celle auparavant isolée. Rien de commun avec par exemple l'Albanie pour laquelle il est indiqué que ses ours appartiennent aussi : « *à la plus vaste population Dinaric-Pindos qui s'étend de la Slovénie au Nord de la Grèce et au Sud et cette localisation géographique est cruciale pour assurer la connectivité de ces populations.* » Il y a donc là un ensemble biogéographique cohérent, en continu, et diffusion à l'intérieur. L'inverse de la situation pyrénéenne pour la même population, et il serait alors fondé d'écrire que sa « *localisation géographique* » est totalement inutile et inapte à assurer cette même connectivité.

La reconnaissance par l'Europe que la population pyrénéenne est « *sur le plan génétique /.../ issue de la population Dinaric-Pindos* » a des conséquences sur la façon dont son évolution doit être envisagée. Elle n'offre aucune originalité par rapport à l'ensemble dont elle a été extrait ; isolée dans le milieu où elle a été importée, elle est à jamais séparée de sa maison mère, son secteur biogéographique, ses gènes d'origine. Les minimums requis pour assurer le brassage génétique nécessaire à la survie d'une population sont connus :

- Trinidad Pérez et alii, avril 2009 – à propos des ours cantabriques ⁽³⁾: court terme = ~ 186 ; long terme = entre 500 et 5.000 selon auteurs.

- En 2000, la « *Stratégie pour la conservation de l'ours brun cantabrique* » adoptée par l'Etat espagnol notait qu'avec entre 70 et 100 ours « *cette petite taille est en elle-même un danger et l'extinction peut survenir de façon imprévisible. Au niveau mondial on associe la viabilité d'une population à des chiffres montant à des centaines d'exemplaires et à des superficies de milliers de km².* » ⁽⁴⁾

⁽³⁾ Trinidad Pérez et alii, *Non-invasive genetic study of the endangered Cantabrian brown bear (Ursus arctos)*, in *Conservation Genetics* 10(2), avril 2009 –

⁽⁴⁾ *ESTRATEGIA PARA LA CONSERVACIÓN DEL OSO PARDO CANTÁBRICO - Criterios Orientadores* - Dirección General de Conservación de la Naturaleza - Secretaría General de Medio Ambiente, pp. 12-13

Javier Naves, responsable scientifique du programme, considère que ce chiffre est impossible dans le contexte humanisé du massif, les animaux devront rester « *sous assistance permanente* »⁽⁵⁾. Cela se justifie pour cette population spécifique, et explique le refus du croisement avec des ours d'origine différente. Ce n'est pas du tout en ce sens que peut être analysé le devenir de la sous population Dinaric-Pindos pyrénéenne. Les chiffres de la Commission, montrent que ces exilés ne représentent que 0,73% de cette population et qu'elle n'a nul besoin d'eux pour se porter très bien : elle diffuse largement dans son aire de répartition naturelle.

Ces mêmes chiffres montrent qu'ils ne représentent en outre que 0,12 % de l'Europe. Le ridicule de ces % prend une importance majeure lorsqu'on le met en relation avec les préconisations de l'IUCN concernant l'allocation budgétaire à allouer aux programmes concernant le biodiversité. Allocation en elle-même non extensible, et plus encore dans le contexte actuel. Il faut donc faire des choix, que l'urgence devrait commander.

Pour le classement des populations locales dans la liste rouge, le second rapport de la Commission indique, page 7 : « *Nous avons évalué la menace qui pèse sur la survie de chaque espèce au moyen d'une version adaptée de la liste standard de l'IUCN* », et il faut noter l'étonnante inexactitude biologique du propos : c'est chaque population qui est ainsi mesurée dans le rapport (p. 23, bas), aucune ne constitue une « espèce »!

Or, les directives de l'IUCN pour l'élaboration des listes locales prévoient elles mêmes des restrictions et critères précis prenant en compte les pourcentages de chaque population par rapport à la réalité de l'espèce au niveau mondial (ici aucune confusion terminologique entre les deux)⁽⁶⁾:

page 5: « *il ne faut pas seulement examiner les conditions qui règnent dans la région mais aussi le statut du taxon à l'échelle mondiale et la proportion de la population mondiale dans la région.* »

Conséquence, page 18 : « *4. Dans la Liste rouge régionale imprimée devraient figurer au moins le nom scientifique et le nom de l'auteur de la description du taxon, la Catégorie régionale pour la Liste rouge (en utilisant les abréviations anglaises) et les critères remplis, la Catégorie et les Critères de l'IUCN pour la Liste rouge mondiale et la proportion (%) de la population mondiale présente dans la région.* »

Mais ... ces % ne figurent ni dans la liste rouge française, ni dans les tableaux du second rapport de la Commission, qui ne respectent donc pas ce critère majeur de l'IUCN. Cette absence conduit à placer des espèces nullement menacées mondialement sur le même plan que des espèces endémiques ou en situation réellement critique. Distorsion majeure non seulement par rapport aux préconisations UICN, mais par ses conséquences sur les actions concrètes à mener en faveur des espèces : l'effort et les moyens affectés aux unes, médiatiques et spectaculaires, qui n'en ont pas besoin pour se porter très bien y compris en Europe, venant au détriment des autres, elles effectivement menacées.

Cette importance des choix budgétaire est elle aussi soulignée par l'IUCN⁽⁷⁾ : « *la disponibilité en financement et personnel, le ratio coût/efficacité* » doivent guider « *le choix des priorités* ». Et dans la décision, les trois facteurs à prendre en compte retrouvent les pourcentages que ces listes « oublient » de mentionner : « *il est important de considérer non seulement la situation régionale mais aussi le statut du taxon dans une perspective globale et la proportion de la population globale présente dans la région* ».

C'est bien un élément central qui est alors évacué. Inexistante au niveau global, ridicule (0,12%) au niveau d'une Europe envisagée dans des frontières politiques totalement aléatoires par rapport à la réalité biogéographique, les quelques spécimens Dinaric-Pindos isolés dans les Pyrénées ne représentent strictement rien au niveau mondial pour une espèce non menacée. Les fonds et l'effort qui leur sont consacrés seraient bien mieux employés pour des programmes où l'urgence présente une tout autre intensité.

⁽⁵⁾ interview dans *La Nueva España* 02/11/2005 - N° 1080 - Asturias

⁽⁶⁾ IUCN. (2003). *Lignes Directrices pour l'Application, au Niveau Régional, des Critères de l'IUCN pour la Liste Rouge*. Commission de la sauvegarde des espèces de l'IUCN. IUCN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. ii

⁽⁷⁾ Temple, H.J. and Terry, A. (Compilers). 2007. *The Status and Distribution of European Mammals*. Luxembourg . Published by the World Conservation Union (IUCN) in collaboration with the European Union. Chapitre « *Red List versus priority for conservation action* », page 24.

C) Réponse aux questions posées dans les groupes de travail

Les groupes de travail de la réunion du 25 janvier 2013 devaient réfléchir à trois questions :

- a) « *Les désirs sur la place des grands prédateurs dans les paysages* » : les réponses aux sondages et enquêtes cités en A ont donné le mesure de ce désir. Concernant le retour artificiel des ours dans les Pyrénées, il est quasiment nul, partagé aussi bien par les syndicats agricoles majoritaires (FNSEA), alternatifs (Confédération paysanne), l'ensemble des Chambres d'agriculture du massif, la très grande majorité des élus et de la population concernée.

Les manipulations et mensonges qui ont conduit l'Europe aux introductions de 1995-96 ne peuvent être considérés comme la base « normale » et démocratique d'un processus à pérenniser, les programmes Life eux-mêmes ont annulé la suite. Et ce constat rend alors totalement vaine la question suivante que je poserai alors autrement. Il faut auparavant aborder le problème de la « cohabitation » en lui même.

La situation créée par le loup dans les Alpes montre comment, lors même que les mesures de protection préconisées sont mises en œuvre, non seulement elles ne suffisent pas malgré les coûts de plus en plus élevés qu'elles impliquent, mais sont même très souvent contradictoires avec ce qui reste l'objectif premier : la préservation du milieu. L'inanité de ces mesures, leur caractère contre productif même, ont été mis en évidence par l'une des spécialistes sur les travaux de qui sont fondés les rapports élaborés par la Commission pour la réunion de travail du 23 janvier, Petra Kaczensky ; difficile alors de ne pas en tenir compte :

« *Il n'y a pas d'exemple en Europe où des systèmes de pâturage extensif avec de faibles pertes cohabitent avec des populations viables d'ours et de loups dans le même espace.* » A propos de la mesure soi disant clef de protection des troupeaux, le parcage nocturne en clôture, la même auteure souligne qu'en Slovénie : « *l'analyse des prédateurs montre de plus grands dégâts lorsque l'ours attaque des bêtes dans de telles clôtures que lorsqu'elles pâturent librement.* »⁽⁸⁾

b) à l'interrogation sur « *Les obstacles et barrières à la réalisation de ce désir* », celui-ci étant ce que nous avons vu, la réponse ne peut être que : stop, arrêtons ce gâchis générateur de conflits bien inutiles alors qu'il y a mieux à faire pour la biodiversité et l'avenir du massif, l'idéal serait de rattraper un programme élaboré pour toutes les fausses raisons que nous avons indiquées en ramenant ces ours là où la population à laquelle ils appartiennent se développe naturellement, c'est sans doute infaisable, parquons alors ces solitaires quelque part dans un coin du massif où ils ne gêneront rien ni personne.

Mais la bonne question, moins négative, serait « *quel désir d'avenir ?* » La réponse est simple. En 2009 une publication de la FAO au titre éloquent, *Gardiens de troupeaux, gardiens de biodiversité*, soulignait : « *Les paysages créés par la coévolution de l'élevage et de la végétation ressemblent souvent à des zones sauvages pour les étrangers /alors que/ la disparition des systèmes traditionnels de pâturage tend à s'accompagner de pertes importantes de biodiversité.* »⁽⁹⁾

A propos de la biodiversité pyrénéenne, les travaux de l'Institut Pyrénéen d'Ecologie de Jaca (Aragon – Espagne) montrent l'objectif à atteindre : « *parvenir à une nouvelle agronomie à la fois plus intégrée et créatrice de paysage : elle devra aussi restaurer la précieuse culture rurale aujourd'hui en danger de se perdre alors*

(8) Kaczensky, Petra., *Large Carnivore Depredation on Livestock in Europe*. Ursus 11:59-71.1999. http://www.bearbiology.com/fileadmin/tpl/Downloads/URSUS/Vol_11/Kaczensky_Vol_11.pdf

Pour sa participation à l'élaboration des documents de la Commission, voir par exemple *Status, management and distribution of large carnivores – bear, lynx, wolf & wolverine – in Europe* DECEMBER 2012 - Part 2-, pages du pdf : 2, 9, 11, 19, 68, 88-89, 91, 100, 125, 147-149.

(9) FAO 2009. *Livestock keepers – guardians of biodiversity*. In *Animal Production and Health Paper*. No. 167. Rome. Page 1.

qu'elle est plus que jamais nécessaire pour la stabilité des écosystèmes concernés » ⁽¹⁰⁾

Le danger est moins inquiétant sur le versant français qu'espagnol : pour tous les cheptels les races locales, forme majeure de biodiversité que seul un point de vue réductionniste peut amener à oublier, sont encore majoritairement concernées. Elles sont exploitées dans des formes d'élevage extensif qui ne pèsent pas sur le milieu et sont attestées en Archives depuis des centaines d'années. De plus en plus des formes de commercialisation innovantes sont mises en œuvre nous l'avons indiqué en introduction. Des jeunes s'installent dans ce contexte dynamique. L'avenir est là.

c) la question 3 était « la solution ».

Nous l'avons déjà abordée :

- sortir de la situation créée sur des bases mensongères que l'Europe, à moins de n'être plus ce qu'elle est depuis l'origine, ne peut entériner comme fonctionnement normal de sa prise de décision ;
 - faire en sorte que ces ours importés dans ces conditions et qui ne sont que des spécimens isolés d'une vaste population sans danger, soient cantonnés en un espace où ils cesseront de générer conflits sur conflits ;
 - ne pas s'obstiner à tenter de créer dans les Pyrénées une annexe de cette population Dinaric-Pindos sans connectivité avec elle et qui, compte tenu de l'humanisation du milieu, n'atteindra jamais l'effectif lui permettant de vivre autrement que « *sous assistance permanente* » elle aussi ;
 - prendre en compte l'ensemble de la biodiversité du massif dans la dynamique qui lui a permis d'exister, « *coévolution du travail de la nature et de l'homme* » où le pastoralisme joue un rôle central avec ses races locales adaptées, ses savoirs et pratiques spécifiques, ses formes durables de production et commercialisation ;
 - et d'abord écouter ce que, sur le terrain de leur vie quotidienne, le « *public concerné* » exprime compte tenu « *des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales* ».
- Encore et toujours un problème de démocratie.

En vous remerciant encore de nous avoir permis de participer à cette réunion de travail, d'avoir souligné votre volonté de prendre en compte les retours de terrain et à cet effet de vous adresser de tels courriers si nous le jugeons nécessaire, je me permets de vous inviter à venir voir plus concrètement, sur le terrain, comment nous travaillons pour adapter au monde actuel ces objectifs conjoints qui sont la nature même des Pyrénées : produire en même temps des aliments, de la biodiversité, et des paysages qui sont un attrait touristique et une dimension économique majeure de notre massif.

Je vous prie de recevoir, Madame la Directrice mes respectueuses salutations,

Pour l'ADDIP,
Bruno Besche-Commengé – 15 février 2013
bbeschecommengé@orange.fr - Tél : 06 77 22 85 54



⁽¹⁰⁾ Villar, L.; Montserrat, P., « *Función del pasto en los espacios naturales protegidos y su entorno* », Actas de la XXXV Reunión Científica de la Sociedad Española para el Estudio de los Pastos: 9-12 (1995)